

LUTTER CONTRE LA DOULEUR

Dans cet établissement, nous nous engageons

à prendre en charge votre douleur.

Avoir moins mal, ne plus avoir mal, c'est possible.

Vous avez peur d'avoir mal...

Prévenir, traiter ou soulager votre douleur, c'est possible

Prévenir :

Les douleurs provoquées par certains soins ou examens : piqûres, pansements, pose de sondes, de perfusion, retrait de drains... Les douleurs parfois liées à un geste quotidien comme une toilette ou un simple déplacement...

Traiter ou soulager :

Les douleurs aiguës comme les coliques néphrétiques, celles de fractures...

Les douleurs après une intervention chirurgicale.

Les douleurs chroniques comme le mal de dos, la migraine et également les douleurs du cancer, qui nécessitent une prise en charge spécifique.

Vous avez mal... Votre douleur, parlons-en

Tout le monde ne réagit pas de la même manière devant la douleur ; il est possible d'en mesurer l'intensité.

Pour nous aider à mieux adapter votre traitement, vous pouvez nous indiquer « combien » vous avez mal en notant votre douleur de 0 à 10 ou en vous aidant d'une règlette.



Nous allons vous aider à ne plus avoir mal... Ou à avoir moins mal

- en répondant à vos questions,
- en vous expliquant les soins que nous allons vous faire et leur déroulement,
- en utilisant le ou les moyens les mieux adaptés.

Les antalgiques sont des médicaments qui soulagent la douleur. Il en existe de différentes puissances, la morphine est l'un des plus puissants. Mais certaines douleurs, mêmes sévères, nécessitent un autre traitement.

D'autres méthodes non médicamenteuses sont efficaces et peuvent vous être proposées comme par exemple la relaxation, les massages, le soutien psychologique, la physiothérapie.

LUTTER CONTRE LA DOULEUR

✦ Les actions mises en place par le comité de lutte contre la douleur (CLuD) au CH La Chartreuse

- Susciter le développement de plans d'amélioration de la qualité pour l'évaluation, la prévention et le traitement de la douleur,
- Mener différents projets d'actions à l'usage des professionnels de santé de l'établissement : protocoles, recommandations, procédures, audits, groupe de travail, outils d'évaluation, conférence,
- Promouvoir et assurer la formation continue des personnels de santé médicaux et paramédicaux,
- Développer les échanges inter-CLuD.

*Votre participation est essentielle,
nous sommes là pour vous écouter
vous soutenir, vous aider*

Article L.110-5 du code de la santé publique

«... toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée...»